

# NOTE DE CADRAGE POUR L'IMPLANTATION DE COUVERTS

## Couverts d'Intérêt Floristique et Faunistique Création de prairie

**Note préliminaire :** Afin de répondre aux objectifs d'accueil de la biodiversité tels que définis dans la notice de la mesure « Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles » du Ministère de l'Agriculture, les conservatoires botaniques nationaux du Massif central (CBNMC) et alpin (CBNA) proposent plusieurs modalités d'ensemencement. Ces modalités prennent en compte les besoins remontés par certains porteurs de PAEC, mais aussi la faisabilité de ces mesures afin de ne pas rajouter de complexité à leur mise en place.

Il convient de souligner, qu'au-delà du mélange d'espèces implantées, un itinéraire technique adapté, la durée d'implantation du couvert, etc. sont des prérequis indispensables à l'implantation de ces couverts.



Figure 1 : Photo d'une prairie restaurée avec transfert de graines en mélange sur la commune de Saint Léger les Mèlèzes, réalisée dans le cadre du programme Sem'lesAlpes dans le massif des Ecrins, Hautes-Alpes. La collecte a été réalisée par l'agriculteur à l'aide d'une faucheuse. Le foin a été mis en balle ronde avant d'être déroulé sur la prairie à restaurer – © Huc S.

**Date de publication :** Février - 2023

**Référence bibliographique :**

ROUMIER A., HUC S. & LE HÉNAFF P.M. 2023. - MAEC pour la préservation de l'équilibre agro-écologique et de la biodiversité de milieux spécifiques - Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique - Création de prairies. CBN Massif central & CBN Alpin / DRAAF, 6 p.

**Mots-clés :** couverts à intérêt floristique et faunistique

**Missions CBN :** CONSERVATION / EXPERTISE

**Code étude :** AR\_DRAAF\_MAEC 2023

**Critère de diffusion de la note :** Public

**Diffusion :** DRAAF / Ensemble des porteurs de PAEC



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

**SIÈGE ET ANTENNE AUVERGNE**  
3 rue Adrienne de Noailles  
43230 Chavaniac-Lafayette  
04 71 77 55 65

**ANTENNE LIMOUSIN**  
Cité administrative  
22 rue des Pénitents blancs  
87000 Limoges  
05 19 03 21 99

**ANTENNE RHÔNE-ALPES**  
Maison du Parc Moulin de Virieu •  
2, rue Benay42410 Pélussin04 74  
59 17 93

conservatoire.siege@cbnmc.fr  
www.cbnmc.fr

Siret : 25430117900019 - APE : 8412Z

# MAEC BIODIVERSITÉ - CRÉATION DE COUVERT D'INTÉRÊT FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

## Solution 1 : récolte de graines sur des prairies sources identifiées

Un mélange de préservation issu de graines récoltées directement sur des prairies sources.

Ces prairies sources doivent correspondre au référentiel technique de la marque Végétal local<sup>1</sup>, c'est à dire qu'elles doivent être non-semées depuis 1990 et correspondre à un habitat du code EUNIS correspondant à l'habitat à réensemencer. Par exemple, un mélange récolté sur un habitat E2, « prairie de fauche collinéenne » peut être utilisé pour réensemencer une prairie mésique de l'étage collinéen. Ainsi, l'ensemble des habitats du code EUNIS E1 (pelouses sèches), E2 (prairies mésiques), E3 (prairies humides et prairies humides saisonnières) voir E4 (pelouses alpines et subalpines) peut constituer une prairie source où récolter des graines en mélange et être utilisé pour réensemencer une prairie sur un contexte écologique similaire. La prairie source doit se situer sur la même région biogéographique que la prairie à réensemencer telle que défini par la marque Végétal local. Nous conseillons également de récolter et ensemencher sur une même unité naturelle (voir listes communes et unité naturelle=UN)<sup>2</sup>. De même, la récolte ne peut pas s'effectuer plus de 3 années consécutives sur la même parcelle.

Pour se procurer ce mélange, deux options sont possibles :

- Réaliser le mélange de manière autonome : pas besoin de déclaration de commercialisation de semences puisqu'il s'agit d'une prestation réalisée par l'agriculteur lui-même (ou via un groupement d'agriculteurs). Les règles de récolte sont les mêmes que citées au-dessus, le prestataire s'engage à conserver la fiche de récolte du mélange avec les coordonnées GPS de la parcelle, et l'habitat cible. Les récoltes en mélange se réalisent à la brosseuse à graine, à la moissonneuse ou encore via un transfert de foin vert ou foin sec. Epandre du foin récolté à maturité des semences est une technique d'ensemencement de prairies naturelles qui a fait ses preuves. Des éléments techniques pour réaliser ces récoltes se trouvent dans un guide rédigé par le CEN Auvergne et Saint-Flour communauté<sup>3</sup> ainsi que dans le guide Sem'les Alpes côté alpin<sup>4</sup>.
- En commandant ces mélanges de préservation à un prestataire bénéficiaire de la marque Végétal local : ce dernier s'occupe de la récolte et commercialise un mélange. Les règles de récolte sont les mêmes, la limite concerne la disponibilité de ces graines sur le marché. Un contrat peut être engagé entre l'agriculteur et le bénéficiaire de la marque Végétal local pour récolter une parcelle source prédéfinie. La commercialisation des mélanges de préservation de l'environnement est soumise à une réglementation, le bénéficiaire de la marque Végétal local s'engage à respecter l'arrêté du 5 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 24 janvier 2012 relatif à la commercialisation des mélanges de semences de plantes fourragères destinés à la préservation de l'environnement naturel. Cette réglementation ne concerne pas les prestations de récolte et d'ensemencement.

L'agriculteur s'engage à réaliser un semis sur une terre préparée (sol préalablement griffé afin de créer des irrégularités pour piéger les graines), à l'automne idéalement ou au printemps en condition d'humidité suffisante pour permettre la germination. Dans le cas d'une récolte de foin vert, l'épandage doit se réaliser directement après récolte. L'agriculteur s'engage à ne pas fertiliser la parcelle avant et après semis. Il s'engage également à ne pas retourner la parcelle dans les années suivant le semis.

[La liste des prestataires Végétal local et la liste des espèces labellisées est disponible sur le site vegetal-local.fr.](#)

<sup>1</sup> [https://www.vegetal-local.fr/sites/default/files/2021-05/R%C3%A9f%C3%A9rentiel\\_technique\\_VLocal\\_OFB25janv2021.pdf](https://www.vegetal-local.fr/sites/default/files/2021-05/R%C3%A9f%C3%A9rentiel_technique_VLocal_OFB25janv2021.pdf)

<sup>2</sup> [https://www.vegetal-local.fr/sites/default/files/2021-03/Communes\\_VL\\_20210303\\_0.xlsx](https://www.vegetal-local.fr/sites/default/files/2021-03/Communes_VL_20210303_0.xlsx)

<sup>3</sup> <https://saint-flour-communaute.fr/un-recueil-de-savoirs-pour-produire-des-semences-locales-dans-nos-prairies/>

<sup>4</sup> [http://www.cbn-alpin.fr/index.php?option=com\\_content&Itemid=237&id=180&lang=fr&layout=edit&view=article](http://www.cbn-alpin.fr/index.php?option=com_content&Itemid=237&id=180&lang=fr&layout=edit&view=article)

## Solution 2 : un mélange d'espèces labellisées Végétal local

Un mélange d'espèces labellisées Végétal local sur la région d'origine considérée.

Ce mélange doit contenir des messicoles (espèces des moissons, florifères et attractives pour les pollinisateurs) et des espèces de prairies enrichies en dicotylédones, pour végétaliser des sols maigres et mésohygrophiles uniquement. La composition de ce mélange comprend des espèces pionnières, les espèces messicoles : ces dernières s'implantent rapidement et assure un recouvrement dès la première année ; elles sont attractives pour les pollinisateurs mais sont vouées à disparaître au fil du temps au profit des espèces vivaces. Le mélange comprend également des espèces structurantes : graminées, légumineuses et dicotylédones de milieux ouverts herbacés ; certaines s'implantent dès la première année et d'autres s'installent 1 à 2 ans après le semis. La gestion de la parcelle après semis modifiera également le cortège floristique et des espèces caractéristiques des prairies naturelles s'installeront d'elles-mêmes au cours du temps. Si la totalité des espèces ne sont pas disponibles auprès des producteurs labellisés Végétal local, l'intérêt est de choisir quelques espèces pionnières et structurantes parmi la liste, en choisissant en fonction de la disponibilité de ces graines dans la filière Végétal local. La liste est la suivante (les couleurs correspondent à la couleur de floraison) :

Mélange prairie fleurie – étage collinéen sur sol maigre, moyennement humide à sec		Zone Alpes, Bassin RSJ,	Zone Massif central
Espèces	Phénologie		
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Juil. - Sept.	X	X
<i>Agrostemma githago</i> L., 1753	Avr. - Juin	X	X
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Avr. - Juil.	X	X
<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Mai - Août	X	X
<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	Avr. - Août		X
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Juin - Oct.	X	X
<i>Bifora radians</i> M.Bieb., 1819	Mai - Août	X	X
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Mai - Juil.	X	
<i>Bupleurum rotundifolium</i> L., 1753	Mai - Août	X	X
<i>Centaurea jacea</i> subsp. <i>jacea</i> L., 1753	Mai - Oct.	X	X
<i>Centaurea scabiosa</i> subsp. <i>scabiosa</i> L., 1753	Juin - Août	X	X
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Juil. - Sept.	X	X
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Mai - Août	X	X

<i>Crepis biennis</i> L., 1753	Avr. - Août		X
<i>Cyanus segetum</i> Hill, 1762	Mai - Août	X	X
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	Juin - Sept.	X	X
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Avr. - Oct.	X	X
<i>Galium verum</i> L. subsp. <i>verum</i>	Mai - Sept.	X	X
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Mai - Juil.	X	X
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Juin - Sept.	X	X
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Avr. - Oct.	X	X
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Avr. - Août	X	X
<i>Leucanthemum ircutianum</i> DC., 1838	Mai - Juil.	X	X
<i>Malva moschata</i>	Avr. - Juin		X
<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop., 1772	Mai - Août	X	
<i>Origanum vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i> L., 1753	Juin - Sept.	X	X
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Mai - Juil.	X	X
<i>Phyteuma spicatum</i> L., 1753	Mai - Juil.	X	X
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Avr. - Oct.	X	X
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Avr. - Juin	X	X
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Mai - Août	X	X
<i>Silene vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Avr. - Août	X	X
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Mai - Août	X	X
<i>Vicia</i> gr. <i>cracca</i> L., 1753	Juin - Août	X	X

De nouveau, l'agriculteur s'engage à réaliser un semis sur une terre préparée, à l'automne idéalement ou au printemps en condition d'humidité suffisante pour permettre la germination. Dans le cas d'une récolte de foin vert, l'épandage doit se réaliser directement après récolte. L'agriculteur s'engage à ne pas fertiliser la parcelle avant et après semis. Il s'engage également à ne pas retourner la parcelle dans les années suivant le semis.

- Ces deux premières propositions peuvent être mélangées pour enrichir un mélange de prairie naturelle récolté en direct (ou foin) et augmenter l'intérêt pour la biodiversité.
- Dans les deux cas, une vraie réflexion devra être conduite avec l'exploitant sur la gestion du couvert et sur la conduite des précédents culturaux. En particulier, une attention devra être portée à la charge en adventices de la parcelle, et plus particulièrement aux chardons et oseilles. Sur une parcelle envahie par ces espèces, une période préalable de culture intermédiaire visant à lutter contre ces espèces est un prérequis indispensable (sarrasin, phacélie par exemple).

La liste des producteurs Végétal local et la liste des espèces labellisées est disponible sur le site [vegetal-local.fr](http://vegetal-local.fr). Il faut bien anticiper les commandes de graines, car cela nécessite un temps de récolte en milieu naturel et un temps de multiplication en plein de champs de ces graines. Les stocks ne sont pas toujours disponibles du jour au lendemain, et il convient d'anticiper sur une saison à l'avance (à l'hiver ou au printemps pour l'automne suivant).

## Solution 3 : un mélange d'espèces labellisées Végétal local et d'espèces du commerce

La mise en place de la démarche Végétal local s'est faite assez récemment et les filières ne sont pas forcément en mesure de répondre à toutes les demandes. Ainsi, les espèces disponibles auprès de différents prestataires labellisés Végétal local concernent essentiellement des dicotylédones et il y a encore peu de semences de graminées et de légumineuses de prairies les plus communes disponibles, du fait que ce soit principalement des espèces fourragères soumises à certification. Il était jusqu'alors difficile de les multiplier et de les commercialiser avec le label Végétal local en raison de la réglementation. Depuis l'évolution récente de la législation, ces espèces pourront être produites et commercialisées avec le label Végétal local plus facilement mais il faudra attendre encore un peu pour les voir figurer sur les listes des semenciers !

Il est donc tout à fait envisageable dans le cadre de ces MAEC, de partir sur un mélange du commerce (espèces certifiées et non labellisées Végétal local) auquel on adjoindra des semences de dicotylédones favorables à la biodiversité et acheté auprès des semenciers locaux labellisés Végétal local. Il conviendra de bien choisir un mélange rustique et pas trop précoce pour que les semences Végétal local puissent s'exprimer. On évitera soigneusement les mélanges agricoles de cultivars sélectionnés pour une utilisation intensive, et une vraie réflexion devra être conduite avec l'exploitant sur la gestion du couvert et sur la conduite des précédents culturaux. En particulier, une attention devra être portée à la charge en adventices de la parcelle, et plus particulièrement aux chardons et oseilles. Sur une parcelle envahie par ces espèces une période préalable de culture intermédiaire visant à lutter contre ces espèces est un prérequis indispensable (sarrasin, phacélie par exemple).

# MAEC BIODIVERSITE - CREATION DE PRAIRIES

Dans le cadre d'un projet de reconversion de cultures en prairie, Les solutions 1 et 3 présentées pour la mesure IFF peuvent également être mises en œuvre, la solution 1 étant la plus appropriée dans une démarche de favoriser la biodiversité. Nous invitons les porteurs de PAEC à consulter le *Recueil de savoirs pour produire et utiliser des semences prairiales* (BOILLLOT M. et al. 2020), disponible sur internet afin de se rendre compte des implications, des coûts et des différentes méthodes de récolte et d'utilisation des semences de prairies naturelles.

Mais il est tout à fait possible pour cette mesure de concevoir un mélange grainier comprenant une diversité de graminées fourragères certifiées associée à une diversité de dicotylédones classiquement rencontrées dans les prairies naturelles modérément fertilisées (knauties, centaurees, marguerites, gesse des prés, etc.). Au-delà même du label Végétal local, les fameux mélanges suisses proposés dans le commerce sont pour l'essentiel des mélanges graminées productives/légumineuses développés pour une utilisation intensive ce qui n'est pas du tout la logique de la MAE Création de prairies.

Cette MAE CPRA ne pose aucune exigence quant à l'origine des semences utilisées, et il est donc possible de mettre en place un mélange grainier du commerce sans y adjoindre des dicotylédones à fleurs. La plus-value environnementale sera plus faible.

Compte tenu de l'intérêt porté depuis quelques années par de nombreux collectifs d'agriculteur.trice.s quant à la mise en place de semences natives de prairies, il nous semble intéressant que la mesure création de prairies puisse être un levier pour accompagner la conversion de prairies temporaires en prairies naturelles longues durées. En effet, les aléas climatiques de ces dernières années ainsi que l'augmentation du coût des matières premières rendent de plus en plus incertain la rentabilité économique des prairies temporaires courte durée dans certains contextes, inquiétude partagée sur de nombreux territoires. Dans ce cas, tout porteur de PAEC souhaitant tester une telle mise en place pourra se rapprocher des conservatoires botaniques pour une étude précise de la démarche mise en place. La gestion de la parcelle est tout aussi importante que la qualité des semences implantée et il faut bien réfléchir à la cohérence entre le mélange implanté, l'utilisation souhaitée par l'agriculteur.trice, et l'itinéraire technique qui sera mise en place.

Les travaux conduits dans le cadre de la Typologie multifonctionnelle des prairies du Massif central permettent de définir les types d'utilisation et de fertilisation en fonction de la valeur d'usage de la prairie dans la ferme.

Pour autant, ces mélanges ne sont pas difficiles à constituer, que ce soit en récoltant des graines en mélange (solution 1) ou en achetant un mélange d'un fond grainier du commerce avec des dicotylédones indigènes (solution 3). Pour les semences d'origine locale, la liste des producteurs Végétal local et la liste des espèces labellisées est disponible sur le site [vegetal-local.fr](http://vegetal-local.fr) et présentée à la fin de cette note. Il faut bien anticiper les commandes de graines, car cela nécessite un temps de récolte en milieu naturel et un temps de multiplication en plein champ de ces graines. Les stocks ne sont pas toujours disponibles du jour pour le lendemain, et il convient d'anticiper sur une saison à l'avance (à l'hiver ou au printemps pour l'automne suivant).

Au-delà de la constitution des mélanges, nous attirons l'attention des porteurs de PAEC sur l'importance de l'itinéraire technique mis en place. Il faut impérativement prévoir une date de première exploitation tardive pour laisser le temps aux semences de s'implanter, et surtout limiter la fertilisation afin de limiter la dominance des espèces précoces productives (type Ray-grass anglais) qui empêcheront le développement des autres espèces. Ainsi, l'utilisation d'engrais minéraux est à proscrire et on se limitera dans tous les cas à une fertilisation annuelle inférieure à 80 équivalents unités d'N/ha/an.

## CONTACTS

Afin de connaître la liste des semenciers de la zone Massif central et Alpes engagés dans la démarche Végétal Local, se rapprocher de ces contacts :

Massif central : Semence nature : [contact@semence-nature.fr](mailto:contact@semence-nature.fr) / Les Semences Du Puy [contact@semencesdupuy.com](mailto:contact@semencesdupuy.com)

Alpes : Phytosem : [info@phytosem.com](mailto:info@phytosem.com) / Alvéole : [projet-dv@alveole.fr](mailto:projet-dv@alveole.fr)

## BIBLIOGRAPHIE

- BOILLOT M. *et al.* 2020. - *Restaurer des prairies naturelles - Recueil de savoirs pour produire et utiliser des semences prairiales*. Communauté de communes de Saint-Flour, 115 p.
- CHAMMARD E. *et al.*, 2018. - *Végétalisation à vocation écologique et paysagère en Nouvelle-Aquitaine - Guide pour l'utilisation d'arbres, arbustes et herbacées d'origine locale*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire Botanique National du Massif central, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Région Nouvelle-Aquitaine, 68 p.
- DUPIN B. *et al.*, 2019. - Un guide technique pour régénérer les sols et les végétations dégradés en montagne. Ecovar, Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées, 177 p.
- HUC S., VAN ES J., ABDULHAK S., SPIEGELBERGER T., DUPRÉ LA TOUR A. & PLANCHE J., 2022. — Quels mélanges de semences sauvages et locales pour revégétaliser les milieux ouverts dégradés des Alpes ? *Naturae* 2022 (17): 297-307. <https://doi.org/10.5852/naturae2022a17>
- HUC S. 2022. - *Revégétalisation d'une prairie de fauche de montagne sur Valsenestre dans le Parc national des Ecrins, dans le cadre du programme Biodiv'Alp*. Conservatoire botanique national alpin, 4p.
- HUC S. *et al.*, 2018. - *SEM'LESALPES - Des semences d'origine locale pour la restauration de milieux ouverts en montagne alpine*. Conservatoire Botanique National Alpin, 106p.
- PITTANA E., BARREL A., CERISE O., CULAT A., HUC S., PORTERET J., VALLÉ S., CHABLOZ D., MADORMO F., POGGIO L. & BASSIGNANA M., 2020. - *Guide de bonnes pratiques pour la revégétalisation dans les Sites Natura 2000 - Matériels et méthodes pour les opérateurs de la filière*, IAR, Aoste, 59p.
- TOMMASINO J., 2019. - *Bilan technico économique de la récolte et du semis de semences prairiales locales*. Saint-Flour-Communauté, CEN Auvergne, 26 p.
- VAHÉ L., MICHOUILLIER M. & HUC S., 2021. - *Mélanges de graines d'origine locale pour semer en plaine, au sein de la zone Alpes*. Contrat Vert et Bleu du bassin versant du Bourget. Conservatoire botanique national alpin, Gap, 11 p
- Site internet : <https://www.vegetal-local.fr/>